



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Maladie de la langue bleue : surveillance renforcée

La maladie de la langue bleue, appelée aussi bluetongue ou fièvre catarrhale du mouton, sévit en Allemagne et en France. La situation dans ces deux pays a conduit l'Office vétérinaire fédéral, d'entente avec l'Association suisse des vétérinaires cantonaux, à étendre la zone de surveillance à toute la Suisse dès le 10 octobre 2007.

Jusqu'à présent, seul le canton de Schaffouse était inclus dans la zone de surveillance. La propagation de la maladie en France et en Allemagne en direction de la frontière suisse nécessite cependant un renforcement de la surveillance sur tout le territoire national. Cette surveillance passe par le suivi de la population des vecteurs, à savoir des insectes piqueurs responsables de la transmission de la maladie et par des contrôles réguliers de troupeaux sentinelles ou « test » dans diverses régions stratégiques du canton. Treize troupeaux participent à ce programme de surveillance.

Les ruminants situés à l'intérieur du territoire national ne subiront aucune restriction dans leurs déplacements.

Avec l'entrée du canton de Vaud dans la zone de surveillance, tous les ruminants destinés à l'exportation devront faire l'objet d'un dépistage préalable de la maladie de la langue bleue. Pour toute question de diagnostic, il est conseillé de contacter directement l'Institut Galli-Valerio au numéro de téléphone 021 / 316 39 00.

La maladie de la langue bleue est une maladie virale pouvant toucher tous les ruminants. Elle se traduit par de l'hypersalivation, des boiteries et des lésions au niveau de la langue, du museau et des onglons. Tout symptôme suspect doit être annoncé immédiatement au vétérinaire cantonal.

Il convient de rappeler que la maladie, qui entraîne des pertes économiques importantes pour les éleveurs, est inoffensive pour l'homme.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2007

Renseignements: Dr Jacques-Henri Penseyres, vétérinaire cantonal, 021 316 38 70